

2021_CT2_505

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - AVIS - Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement « Travaux du lac de Peyrolles » et de son affectation

Le 9 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – DELAVET Christian donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERCIER Arnaud donne pouvoir à RAMOND Bernard – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Sports**

■ Séance du 9 novembre 2021

07_1_01

■ **Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement « Travaux du lac de Peyrolles » et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

07_1_01

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands évènements

■ Séance du 19 novembre 2021

7723

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Travaux du lac de Peyrolles" et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, la Métropole décidait de la création d'une Autorisation de Programme relative aux travaux du lac de Peyrolles.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

L'opération d'investissement « Travaux du Lac de Peyrolles » a pour objet de permettre de procéder à toutes les dépenses nécessaires pour maintenir ce site très sollicité (4 000 personnes / jour l'été) en bon état de fonctionnement.

Pour ce faire, il est indispensable de renouveler le petit matériel (poubelles, tables de pique-nique, outillage, Karcher, engins espaces verts...), de procéder à des aménagements divers (réseaux, clôtures, plantations...), de payer les frais d'études nécessaires (géomètre, études de sol, diagnostic espaces verts...). Il s'agit également d'acheter du matériel divers (chaînes, câbles, bouées, lignes d'eau, pontons, matériaux de construction, engins nautiques de secours...), de procéder à la remise en état du réseau d'arrosage sur l'ensemble du site et d'aménager l'entrée du parking afin d'en améliorer l'accessibilité.

Il est donc proposé ici de réviser l'opération suivante:

L'opération d'investissement 4581162602 « Travaux du lac de Peyrolles » enregistrée dans l'autorisation de programme DI602A de la Métropole doit être révisée pour un montant de 337 765€ TTC.

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Cette révision d'opération porte le montant de l'opération d'investissement Travaux du lac de Peyrolles de 260 000 € TTC avant révision à un montant révisé de 597 764.69€ TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la création de l'opération n°DI405AP Travaux plan d'eau de Peyrolles ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 novembre 2021.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 337 765€ TTC de l'opération d'investissement DI602A Travaux du lac de Peyrolles, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 337 765 € TTC de l'opération d'investissement DI602A Travaux du lac de Peyrolles.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'Investissement DI602A Travaux du lac de Peyrolles pour un montant de 337 765 € TTC, portant le montant total de l'opération à 597 764.69 € TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

Montant initial de l'AP : 260 000 € T.T.C.

Révision de l'AP : + 337 765 € T.T.C.

Montant final de l'AP : 597 764.69 € T.T.C

Déjà financé : 187 764.69 € T.T.C.

CP 2021: 65 000 euros T.T.C.

CP 2022: 65 000 euros T.T.C

CP 2023 : 70 000 euros T.T.C

CP 2024 : 70 000 euros T.T.C

CP 2025 : 70 000 euros T.T.C

CP 2026 : 70 000 euros T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Politique Sportive

David GALTIER

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - AVIS - Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement « Travaux du lac de Peyrolles » et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 12 NOV. 2021

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20211109-2021_CT2_505-DE
 Date de télétransmission : 16/11/2021
 Date de réception préfecture : 16/11/2021